

VERDI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE
MORTEAU

Parc d'Activités des Dolines, Le Bélieu
25503 MORTEAU

30/01/2023

DOSSIER D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU concernant l'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les villes de Morteau et Montlebon

Parcelles du projet

	Réalisation	Vérification	Date
Version 1	Blandine Tridon	Marc LOPEZ	28 septembre 2022
Version 2	Marc LOPEZ	Marc LOPEZ	10 janvier 2023

Les paragraphes surlignés en jaune ont fait l'objet d'une mise à jour par rapport au dépôt initial de septembre 2022.

1. PARCELLES DU PROJET SUR LE TERRITOIRE DE MORTEAU

MORTEAU Parcelles concernées par l'aménagement	Surface totale des parcelles concernées	Emprise du projet sur la parcelle	Propriétaire	Justificatif d'autorisation du propriétaire
000 AI 204	458 mètres carrés	458 mètres carrés	Caisse des Ecoles Commune de Morteau	La Commune autorise le projet
000 ZA 3	7 070 mètres carrés	1000 mètres carrés	FAIVRE Catherine	Acquisition de 7 070 m ² par la CCVM en cours. La délibération du conseil municipal de Morteau qui engage la procédure d'achat est jointe en annexe.
000 ZA 4	11 035 mètres carrés	160 m ²	BOURDENET Christophe	Acquisition de 963 m ² par la CCVM en cours. La délibération du conseil municipal de Morteau qui engage la procédure d'achat est jointe en annexe.
000 ZA 7	4 840 mètres carrés	1 x 10 m ² (franchissement) + 1 x 100 m ² (chemin agri) Soit 110 m² au total	Commune de Montlebon	La Commune autorise le projet
RD48 - Domaine public communal	Non renseigné car il ne s'agit pas d'une parcelle		-	La Commune autorise le projet
Rue du Pont Rouge - Domaine public communal	Non renseigné car il ne s'agit pas d'une parcelle		-	La Commune autorise le projet
Chemin du stade - Domaine public communal	Non renseigné car il ne s'agit pas d'une parcelle		-	La Commune autorise le projet

La Commune de Morteau est en train d'acquérir les emprises du projet sur les parcelles listées ci-dessus. Les délibérations du conseil municipal de Morteau qui engagent les procédures d'achat sont jointes en annexe.

La Commune de Morteau est partie prenante dans le projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les villes de Morteau et Montlebon.

Dans ce cadre, la Commune de Morteau autorise le projet.

La Commune de Montlebon est partie prenante dans le projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les villes de Morteau et Montlebon.

Dans ce cadre, la Commune de Montlebon autorise le projet.

Le Maitre d'Ouvrage public interviendra donc en matière d'aménagement et de gestion de la ressource en eau sur des propriétés publiques des Communes de Morteau et de Montlebon.

Les emprises du projet sur les parcelles listées ci-dessus sont disponibles car les prochains propriétaires (Communes de Morteau et de Montlebon) autorisent le projet.

Il n'est donc pas nécessaire de réaliser une Déclaration d'Intérêt Général.

2. PARCELLES DU PROJET SUR LE TERRITOIRE DE MONTLEBON

MONTLEBON Parcelles concernées par l'aménagement	Surface totale des parcelles concernées	Emprise du projet sur la parcelle	Propriétaire	Justificatif d'autorisation du propriétaire
000 AB 362	6450 mètres carrés	30 m ²	Commune de Montlebon	La Commune autorise le projet
000 AB 155	800 mètres carrés	Si possible = 45 m ² Sinon = 20 m ²	JOANY André	Les délibérations du conseil municipal de Montlebon seront fournies avant le début de l'enquête publique.
000 AB 156	1091 mètres carrés	Si possible = 60 m ² Sinon = 20 m ²	JOANY André	
000 AB 4	1007 mètres carrés	2 m ²	JOANY André ????	
000 ZA 31	3 081 mètres carrés	150 m ² (chemin agri)	Association foncière	
000 ZA 29	2 228 mètres carrés	15 m ² (franchissement)	Association foncière	
000 ZA 28	15 078 mètres carrés	1 x 25 m ² (placette 2) + 1 x 30 m ² (arbres) + 1 x 25 m ² (arbres) + 1 x 25 m ² (placette 3) soit 107 m² au total	Commune de Montlebon	La Commune autorise le projet
RD48 - Domaine public communal	Non renseigné car il ne s'agit pas d'une parcelle		-	La Commune autorise le projet
Rue du Doubs - Domaine public communal	Non renseigné car il ne s'agit pas d'une parcelle		-	La Commune autorise le projet
Rue des Creux - Domaine public communal	Non renseigné car il ne s'agit pas d'une parcelle		-	La Commune autorise le projet

La Commune de Montlebon est en train d'acquérir les emprises du projet sur les parcelles listées ci-dessus. Les délibérations du conseil municipal de Montlebon seront fournies avant le début de l'enquête publique.

La Commune de Montlebon est partie prenante dans le projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les villes de Morteau et Montlebon.

Dans ce cadre, la Commune de Montlebon autorise le projet.

Le Maître d'Ouvrage public interviendra donc en matière d'aménagement et de gestion de la ressource en eau sur des propriétés publiques des Communes de de Montlebon.

Les emprises du projet sur les parcelles listées ci-dessus sont disponibles car le prochain propriétaire (Commune de Montlebon) autorise le projet.

Il n'est donc pas nécessaire de réaliser une Déclaration d'Intérêt Général.



VERDI Ingénierie Bourgogne Franche-Comté

Siège social : 2 rue de Fontaine les Dijon | 21000 Dijon | Tél. 03 80 72 39 42
bourgognefranchecomte@verdi-ingenierie.fr
SAS au capital de 50 000 € | SIRET 487 892 101 00030 RCS DIJON | APE
7112B | TVA Intracommunautaire FR 53 487892101

Agence : 13 avenue Aristide Briand | 39100 Dole | Tél. 03 84 79 02 57

www.verdi-ingenierie.fr